



LE TAILLAN-MÉDOC

Rapport de présentation

Budget Primitif 2025

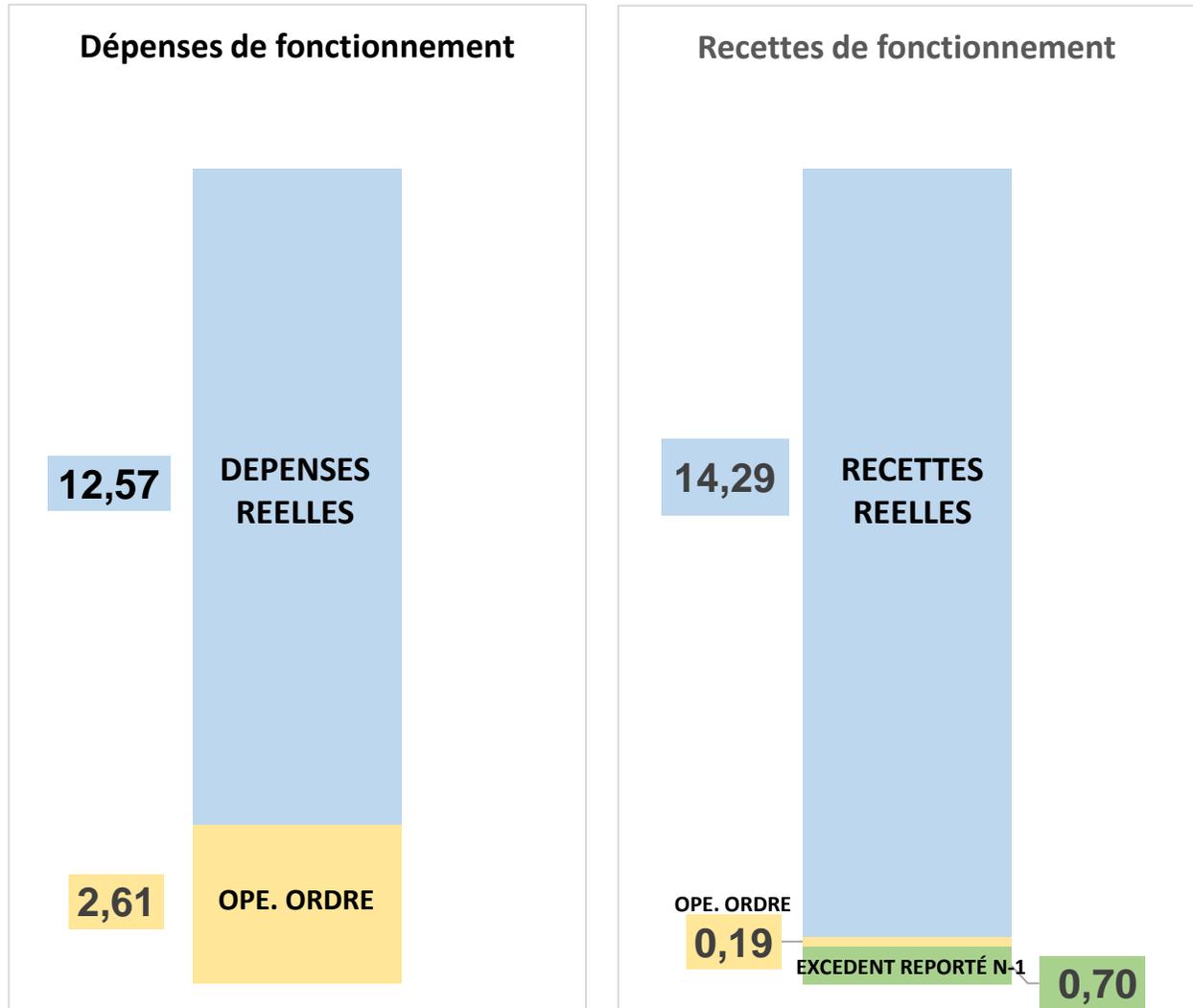
14 avril 2025

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2025

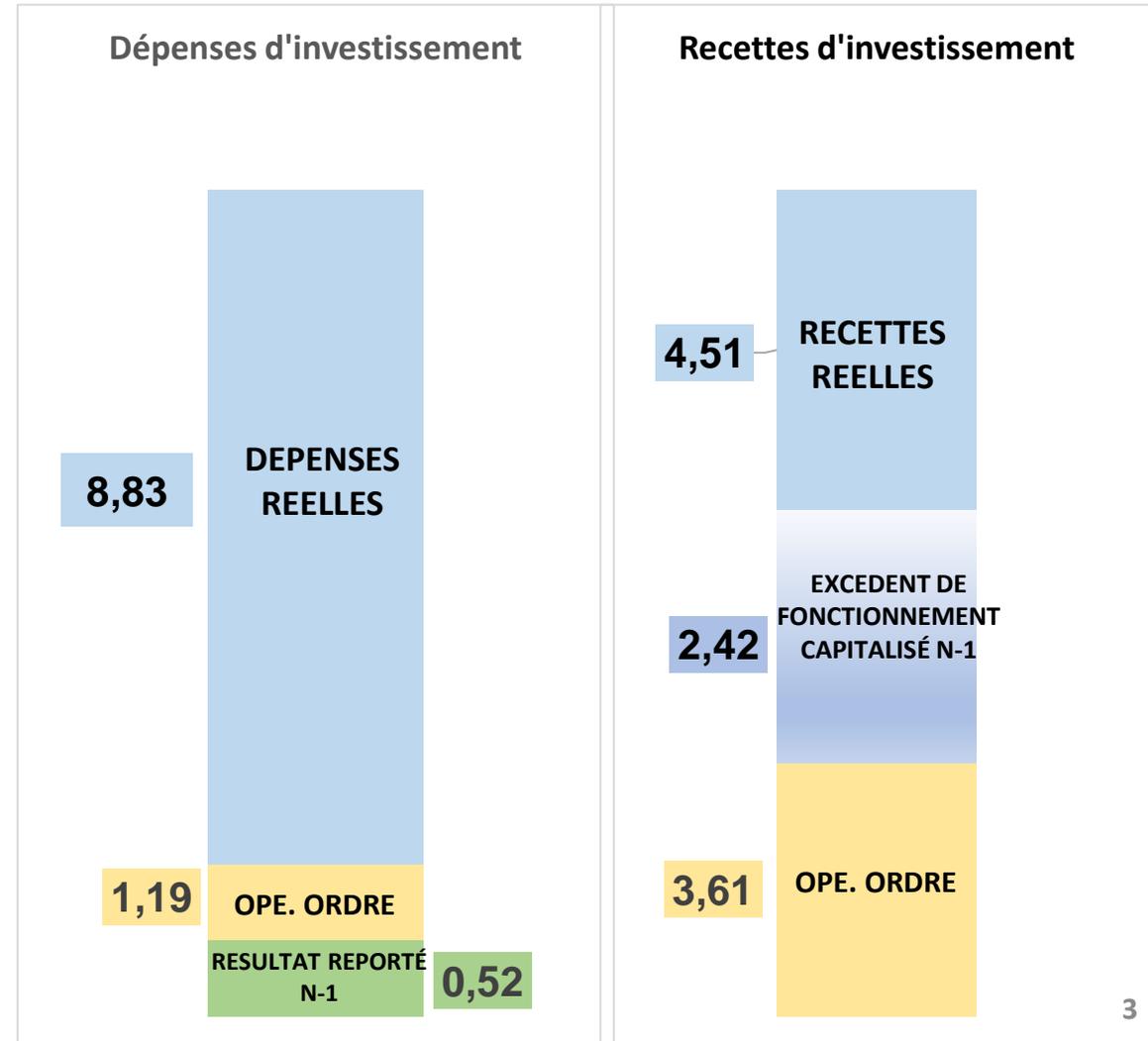
- 1. L'équilibre général du budget**
- 2. Assumer une évolution nécessaire et structurée**
- 3. Optimiser des recettes de fonctionnement contraintes**
- 4. Maintenir le niveau d'investissements**
- 5. Synthèse**

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Total section de fonctionnement : 15,18 M€



Total section d'investissement : 10,54 M€



2. ASSUMER UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET STRUCTURÉE

Les dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2025 s'établissent à **12 574 273 €**.

Elles sont en hausse de 9,46 % par rapport au CFU 2024 (+ 1 086 516 €), principalement liée à **l'augmentation des charges de personnel**

Chapitres	Libellés	BP 2024 (BP + DM)	CFU 2024	Projet BP 2025	Evolution (valeurs) BP 25/CFU 24	Evolution (%) BP 25/CFU 24
011	Charges à caractère général	2 031 802	1 817 123	1 722 433	-94 690	-5,21%
012	Charges de personnel	6 245 694	6 074 866	7 053 224	+978 358	+16,11%
014	Atténuation de produits	2 527 788	2 527 788	2 587 187	+59 399	+2,35%
65	Autres charges de gestion courante	792 658	761 799	937 429	+175 630	+23,05%
66	Charges financières	309 000	287 080	264 000	-23 080	-8,04%
67	Charges exceptionnelles	22 000	19 102	10 000	-9 102	-47,65%
TOTAL DEPENSES REELLES		11 928 942	11 487 757	12 574 273	+1 086 516	+9,46%

2. ASSUMER UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET STRUCTURÉE

Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à **1 722 433 €**. Elles sont **en baisse de - 5,21%** (- 95 K€). Cette baisse entre le CFU 2024 et le BP 2025 est principalement liée à :

➤ La baisse des charges de fluides

Avec une prévision à 380 K€ et une évolution de - 135 K€ par rapport au CFU 2024 (- 26,17%)

Articles	Libellés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Projet	Evolution	Evolution
							BP 2025	BP 25/CFU24 (valeurs)	BP 25/CFU24 (%)
60611	Eau	37 750,35	44 881,39	40 174,17	26 092,66	20 839,74	35 000,00	+ 14 160,26	+ 67,95%
60612	Electricité	213 503,75	240 354,66	286 765,20	501 254,52	343 750,41	225 000,00	- 118 750,41	- 34,55%
60621	Combustibles	79 181,56	78 200,68	159 934,14	289 409,28	150 073,81	120 000,00	- 30 073,81	- 20,04%
Total		330 435,66	363 436,73	486 873,51	816 756,46	514 663,96	380 000,00	- 134 663,96	- 26,17%

➤ L'extinction des charges liées au sinistre de la grêle

Avec une réalisation de 87 K€ en 2024 et une prévision de 3 K€ en 2025 soit une baisse de 84 K€ (- 96%)

CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Projet BP 2025	Evolution BP25/CFU24 (valeurs)	Evolution BP25/CFU24 (%)
330 842,77	459 403,80	87 278,99	3 000,00	- 84 278,99	- 96,56%

2. ASSUMER UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET STRUCTURÉE

Les charges à caractère général (Chapitre 011)

➤ Le transfert des charges au chapitre 65 de la maintenance de l'éclairage public soit – 53 K€ / CFU 24.

Ce transfert de charges fait suite à la modification du règlement d'intervention du SDEEG dont les modalités sont explicitées avec le commentaire du chapitre 65.

➤ Ces baisses sont cependant atténuées par des évolutions à la hausse principalement liée à:

- **l'inflation** qui concerne notamment les repas et goûters du service enfance et jeunesse (+5% d'inflation combinée par une hausse des effectifs soit + 40 K€),
- **l'intégration des installations** du groupe scolaire Anita Conti dans le P2 du marché de chauffage (+ 9 K€),
- **des ajustements comptables** dont le transfert de 25 K€ d'assurance de personnel du chapitre 012 au 011,
- **des dépenses nouvelles ou complémentaires** dont l'installation obligatoire d'une base de vie pour le chantier du projet de skate-park/basket (+ 20 K€), l'élaboration d'une étude sur les risques psychosociaux (+ 15 K€) et à diverses dépenses sur l'ensemble des services.

2. ASSUMER UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET STRUCTURÉE

Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à **7 053 224 €**.

L'année 2025 va être impactée par les évolutions suivantes :

1. Evolutions réglementaires 121 514 € :

- Progression des cotisations CNRACL de + 3 points : 76 376 €
- Progression des cotisations URSSAF de 1 point : 25 458 €
- Avancements d'échelon : 19 680 €

2. Choix de la ville en matière de politique de rémunération 252 573 € :

- Avancements de grade : 2 300 €
- Effet année de la mise en place d'un régime indemnitaire pour les assistants d'enseignement artistique 15 700 €
- Effet année de la revalorisation du RIFSEEP pour 234 573 €

3. Une évolution des effectifs 387 762 €

- Créations de poste pour 84 762€ (0.71 ETP animateur à Anita Conti ; 0.5 ETP éducateur jeunes enfants à la petite enfance ; 0.2 ETP agent d'accueil au guichet unique; 1 ETP responsable des services des sports (à partir de 06/2025) ; 1 ETP adjoint au coordinateur APS à l'école Anita Conti)
- Hausse de 303k€ des postes non permanents pour répondre à la forte augmentation des fréquentations sur les accueils des mercredis.

Par ailleurs, la « déprécarisation » de 7 postes créés fin 2024, aura un impact d'environ **215 K€**

2. ASSUMER UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET STRUCTURÉE

Les autres charges

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'établissent à **2 587 187 €**. Elles sont en légère augmentation de + 2,35 % (+ 59 K€) principalement liée aux révisions de niveau de service sur l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole (+ 34 K€), au Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales FPIC (+ 5 K€) et à la mise en place du DILICO (**Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**) institué par la loi de finances 2025 pour résorber le déficit public (+ 20 K€). Le montant définitif reste à confirmer avec la publication des décrets d'application.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'établissent à **937 429 €** et sont en hausse de **+ 23,05 % (+ 176 K€)** .

Cette hausse s'explique notamment par une révision du mode de financement des dépenses liées à l'éclairage public, compétence transférée au SDEEG, qui font désormais l'objet d'une contribution (+ 132 K€). Celle-ci est assise sur 2 thèmes:

- le premier est établi en fonction des travaux réalisés : 75% est affecté en section d'investissement par le biais d'un fonds de concours et 25% en fonctionnement. De ce fait, en 2025 l'enveloppe dédiée est estimée à + 87 K sur ce chapitre,
- le second est lié aux prestations de maintenance et d'exploitation (45 K€), précédemment imputées en chapitre 011.

Le reste de cette évolution (+ 37 K€) est lié à des hausses sur redevances diverses, indemnités formations et cotisations, annulations de titres et admissions en non-valeurs...

Aussi, l'aide aux associations et CCAS sera également maintenue à un niveau important.

- le montant des subventions aux associations, écoles et la rémunération du délégataire de la DSP petite enfance (123 pousses) se chiffre à 125 K€.
- le montant de la subvention au CCAS sera légèrement revalorisé de + 7 K€ avec un montant de 310 K€

2. ASSUMER UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET STRUCTURÉE

Les autres charges

Les charges financières (chapitre 66) sont revues à la baisse à **264 K€ (- 8,04% soit - 23 K€)**

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 8,44 M€, soit 799,26 €/habitant (899 €/hab pour la strate).

Avec un taux moyen au 01/01/2025 à 2,99%.

20 contrats de prêts en cours dont 15 à taux fixe (aucun produit structuré de type « toxique »)

Durée résiduelle moyenne en années : 9 ans et 4 mois

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) établies à **10 k€** observent une baisse de 9 K€, crédits destinés à couvrir des charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs).

3. OPTIMISER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **14 293 291 €**.

Elles sont en baisse de 6,42% par rapport au CFU 2024 (- **980 496 €**).

L'exercice 2025 sera de nouveau confronté à une faible dynamique, illustrée par une revalorisation forfaitaire des bases limitée à + 1,7% et à la prévision de stabilité des droits de mutation.

Chapitres	Libellés	BP 2024 (BP+DM)	CFU 2024	Projet BP 2025	Evolution (valeurs) BP25/CFU24	Evolution (%) BP 25/CFU 24
70	Produits des services et du domaine	657 927	677 307	620 790	-56 517	-8,34%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	460 751	467 444	458 824	-8 620	-1,84%
731	Impôts et taxes	11 762 020	11 878 265	12 185 717	307 452	2,59%
74	Dotations et subventions	967 745	1 038 866	964 940	-73 926	-7,12%
75	Autres produits de gestion courante	42 800	176 800	47 020	-129 780	-73,40%
013	Atténuation de charges	20 000	14 908	16 000	1 092	7,32%
77	Produits exceptionnels	34 879	1 020 195	0	-1 020 195	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES		13 946 122	15 273 787	14 293 291	-980 496	-6,42%

3. OPTIMISER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

Les produits des services (chapitre 70) s'établissent à **620 790 €**, en baisse de - 8,34% (- 56 K€)

L'évolution sur ce chapitre s'explique notamment par :

- Une inscription réduite de - 32 K€ pour les redevances périscolaires liée à une réalisation 2024 sur 13 mois (incluant le mois de décembre 2023 à hauteur de 40 K€)
- Une baisse de 18 K€ pour les redevances d'occupation du domaine public (totem antenne), qui a fait l'objet d'une régularisation en 2024, prévues désormais pour un montant de 36 K€.
- Une baisse de 5 K€ prévue sur les concessions cimetières et de 4 K€ sur les ventes de bois,
- une légère hausse de la nouvelle recette du CCAS mise en place en 2024 pour 4 K€ pour la refacturation des charges de fonctionnement du CCAS (fluides, prorata ACF, fournitures administratives, assurance...).

Les impôts et taxes (chapitre 73) (hors fiscalité du chapitre 731) s'établissent à **458 824 €**, en légère baisse de 1,84% (soit - 9 K€).

Ce chapitre ne regroupe plus que la dotation de solidarité métropolitaine à hauteur de 378 K€ (- 9 K€) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, maintenu à hauteur de 81 K€.

3. OPTIMISER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

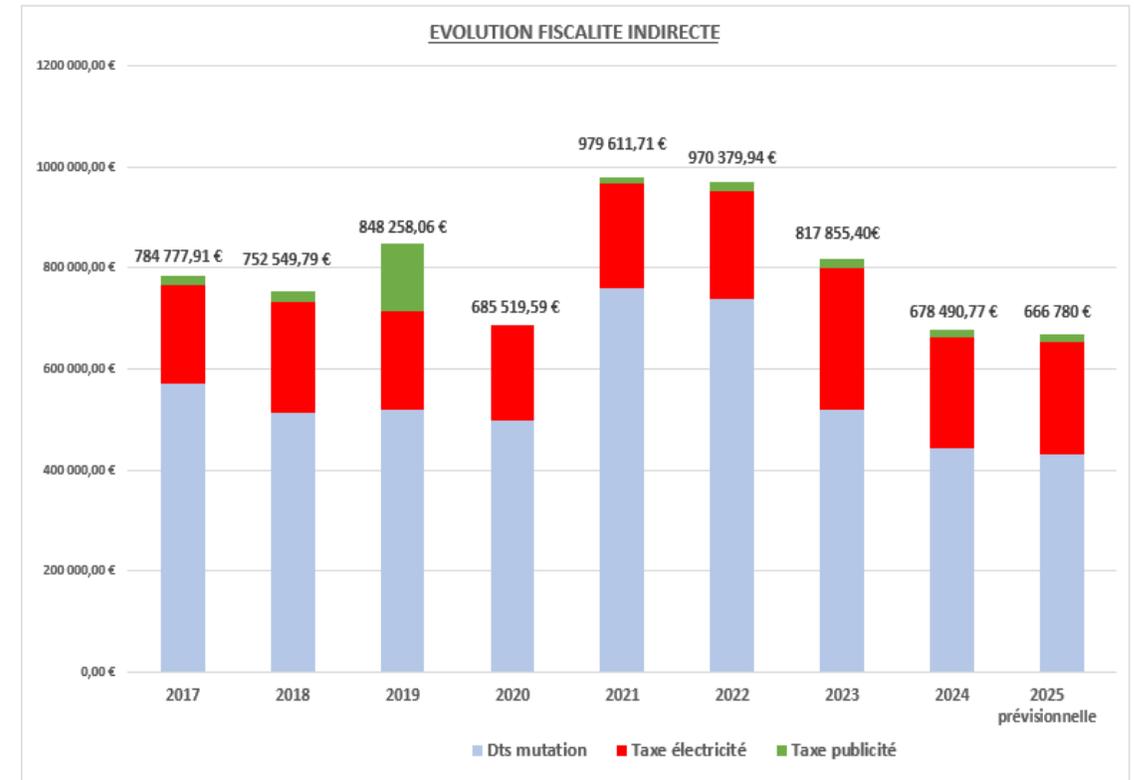
La fiscalité locale (chapitre 731) s'établit à 12 185 717 €, observant une hausse de + 2,59% (soit + 307 K€)

Ce chapitre comprend la fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure) et la fiscalité directe (taxe foncière bâti, non bâti et taxe d'habitation sur résidences secondaires).

La fiscalité locale indirecte est en léger recul notamment en raison des droits de mutation :

- stabilité de la taxe d'électricité (220 K€)
- Stabilité de la TLPE (15 K€)
- - 10 K€ de droits de mutation (432 K€)

Après une forte évolution des droits de mutation dans le contexte post covid en 2021, la tendance 2025 reste à la prudence, dans une conjoncture du marché immobilier qui apparaît difficile.



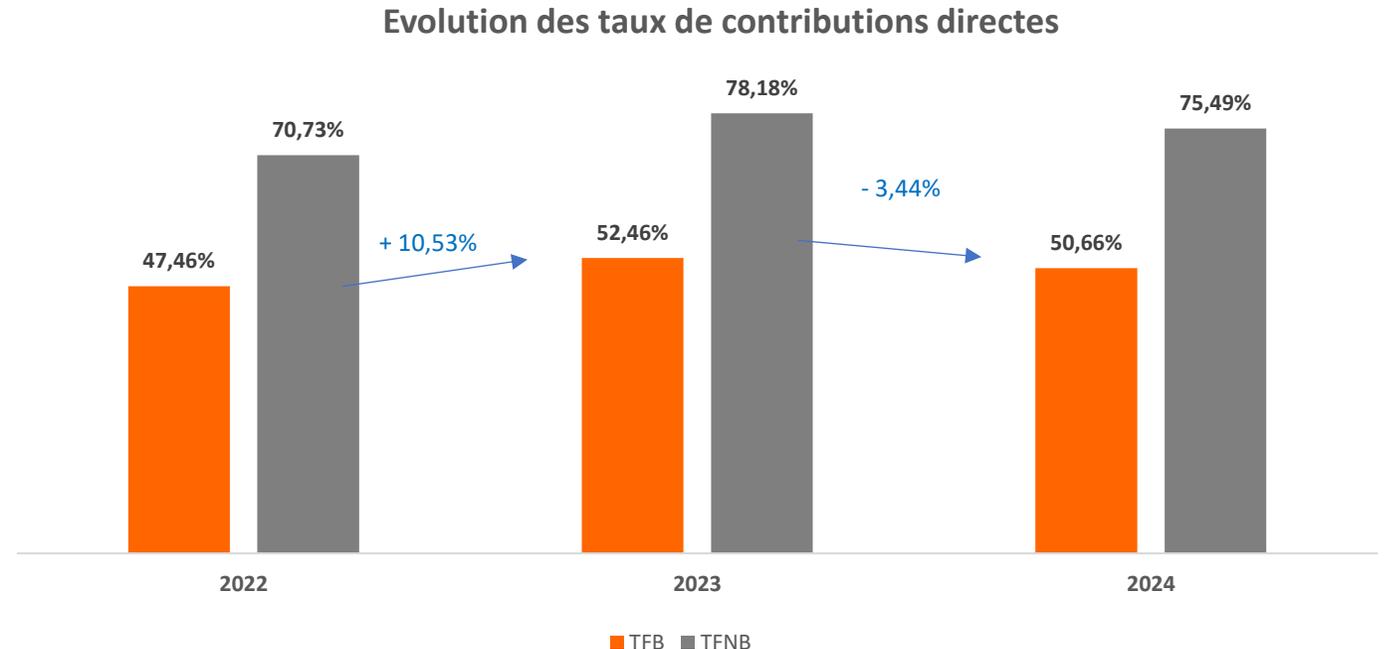
3. OPTIMISER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

La **fiscalité locale directe** établit à **11,52 M€** observe une évolution positive de + 344 K€.

Cette hausse de la fiscalité est due à la revalorisation des bases décidée par l'État, à hauteur de + 1,7 %, applicable à l'ensemble des collectivités.

Alors que la ville avait décidé une **baisse de - 3,44% le taux des taxes** communales en 2024 , **les taux resteront inchangés en 2025**, à savoir :

- **Taxe foncier bâti : 50,66%**
- **Taxe foncière non bâtie : 75,49%**

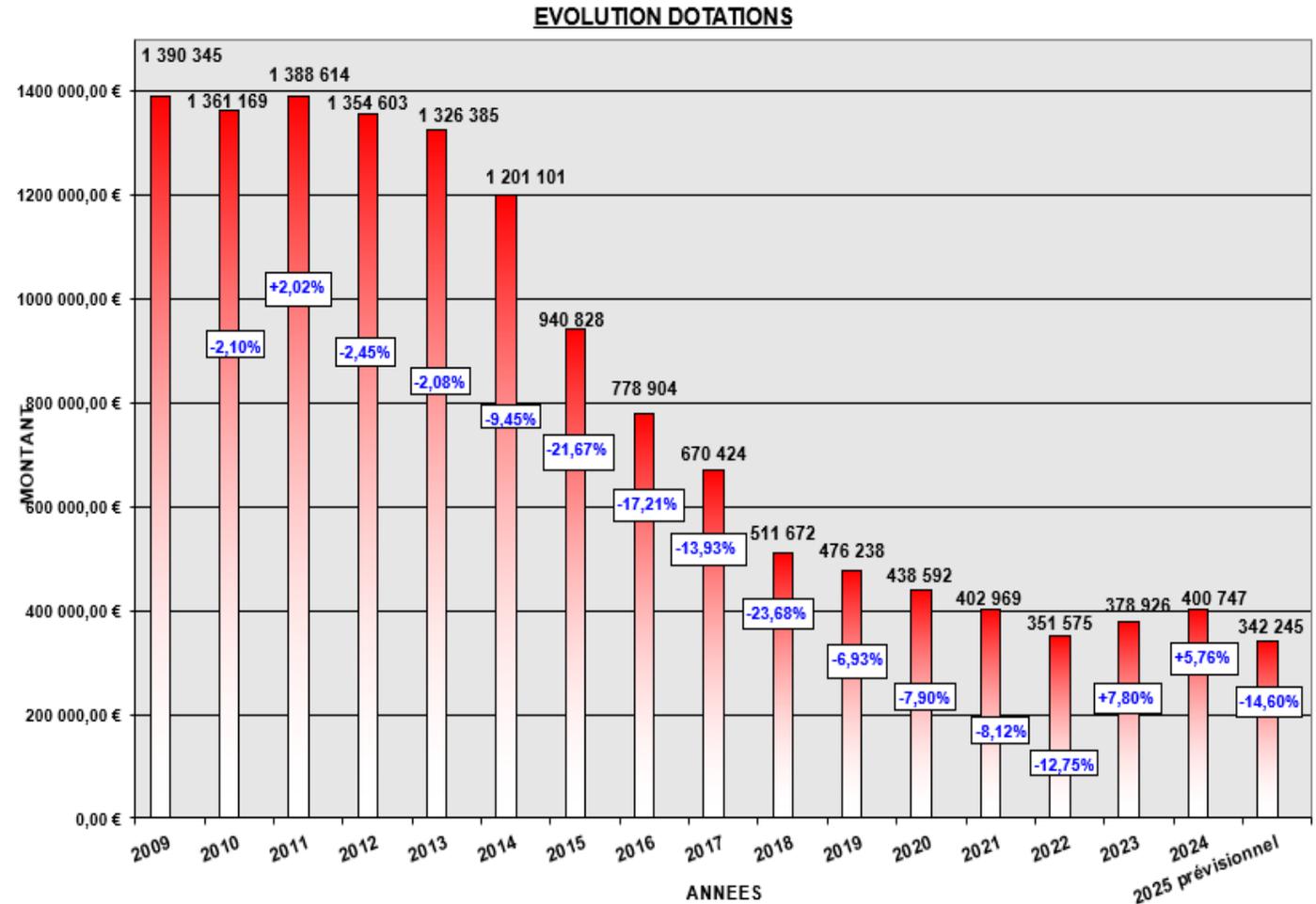


3. OPTIMISER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

Les dotations et participations (chapitre 74) s'établissent à **964 940 €**, en recul de - 7,12% (- 74 K€).

Les variations sur ce chapitre s'expliquent notamment par :

- une diminution de - **58 K€ la DGF**, liée au maintien de l'enveloppe DGF sur la loi de finances 2025. Ce montant reste à confirmer avec la notification de la DGCL.
- une baisse de - **20 K€ des compensations fiscales** évaluées à 60 K€ ;
- Une baisse de - **35 K€ du FCTVA** ;
- une hausse de + **40 K€ des autres participations dont la CAF**, évaluée à 521 K€.



3. OPTIMISER DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75) s'établissent à 47 020 € et marquent une forte baisse de -73,40 % (soit - 130 K€).

Celle-ci s'explique par :

- **des recettes ponctuelles perçues en 2024** non reconduites en 2025 liées au sinistre grêle de juin 2022 (- 72 K€) et à un contentieux urbanisme (- 20 K€),
- une prévision à la baisse de recettes financières (avoirs, apurements de rattachements pour - 22 K€),
- Une baisse sur les indemnités assurance perçues dans le cadre d'arrêt maladie (- 13 K€)

Les autres produits exceptionnels (chapitre 77), en baisse de 1 M€, qui s'explique notamment par une recette de cession perçue en 2024, à hauteur de 942 K€ (Vente Parcelles Lieu-dit Le Tertre)

4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **8 828 820 €**. (avec reports)

Elles sont en hausse de **2,16 M€** soit **+ 32.39%** par rapport au CFU 2024.

Chapitres	Dépenses	BP 2024 (BP+DM)	CFU 2024	Prévisions BP 2025 (BP+RAR)	Variation chiffrée BP2025/CFU2024	Variation en % BP2025/CFU2024
	Opérations d'équipement (1)	9 852 177,05	5 616 053,56	7 757 830,01	2 141 776,45	+38,14%
20	Immobilisations corporelles	292 581,26	170 104,16	463 301,53	+ 293 197,37	+172,36%
204	Subventions d'investissement versées	1 757 731,55	769 655,22	1 250 755,42	+ 481 100,20	+62,51%
21	Immobilisations corporelles	5 037 366,63	2 995 106,63	4 985 222,91	+ 1 990 116,28	+66,45%
23	Immobilisations en cours	1 743 142,19	998 500,22	719 882,06	- 278 618,16	-27,90%
20181	4ème groupe scolaire	1 021 355,42	682 687,33	338 668,09	- 344 019,24	-50,39%
	Opérations financières	1 055 489,60	1 052 940,33	1 070 989,60	18 049,27	+1,71%
16	Remboursement emprunts (capital)	1 055 000,00	1 052 940,33	1 070 500,00	+ 17 559,67	+1,67%
27	Autres immobilisations financières	489,60	-	489,60	+ 489,60	
	Total dépenses réelles d'investissement	10 907 666,65	6 668 993,89	8 828 819,61	+ 2 159 825,72	+32,39%

Les dépenses d'équipements 2025 sont composées comme suit:

Prévisions 2025 pour **5,2 M€** + Reports 2024 pour **2,56 M€** soit un total de **7,76 M€**

4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses réelles d'investissement

Le montant 2025 des dépenses d'équipement est de **5,2 M€** (*hors reports*)
(sur un PPI 2020-2026 de 32 M€, dont 10,4 M€ pour Anita Conti et 4 M€ liées au sinistre grêle)

274 k€	Travaux et équipements dans les écoles	662 k€	Travaux d'entretien des bâtiments publics
120 k€	Végétalisation et aménagement des cours d'école	105 k€	Extension Hôtel de Ville (45k€ fin de travaux phase 2 / 60 k€ études phase 3 sud)
13 k€	Petite enfance et parentalité	70 k€	Accessibilité ERP
1,295 M€	Acquisitions foncières	31 k€	Equipements cimetière
571 k€	Aménagement des espaces publics	29 k€	Amélioration conditions de travail (mobiliers ergonomiques, aménagements...)
427 k€	Éclairage public et enfouissement réseaux	637 k€	Equipements sportifs (dont 575 k€ skate park et terrains basket)
65 K€	Budget participatif	39 k€	Équipements Jeunesse/Ludothèque/Musique
633 k€	Transition écologique (dont 574k€ d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments)	18 k€	Sécurité (Police Municipale)
190 k€	ACI Bordeaux Métropole	23 k€	Communication (signalétique)

4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement 2025

Les reports qui restent à réaliser de 2024 d'un montant de **2,56 M€** sont répartis comme suit :

344 k€	Travaux et équipements dans les écoles (dont 339 k€ Anita Conti)	444 k€	Gestion du sinistre grêle du 22/06/2022
29 k€	Petite enfance et parentalité	139 k€	Travaux d'entretien des bâtiments publics
195 k€	Acquisitions foncières	121 k€	Extension Hôtel de Ville
209 k€	Aménagement des espaces publics	7 k€	Accessibilité ERP
951 k€	Éclairage public (dont 474 k€ LED + 24 k€ éclairage terrain foot) et enfouissement réseaux	30 k€	Équipements sportifs
51 k€	Transition écologique (dont 43k€ d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments)	9 k€	Équipements Jeunesse/Ludothèque
20 k€	RNS de l'ACI Bordeaux Métropole	4 k€	Communication (dont 3 k€ site internet ville)

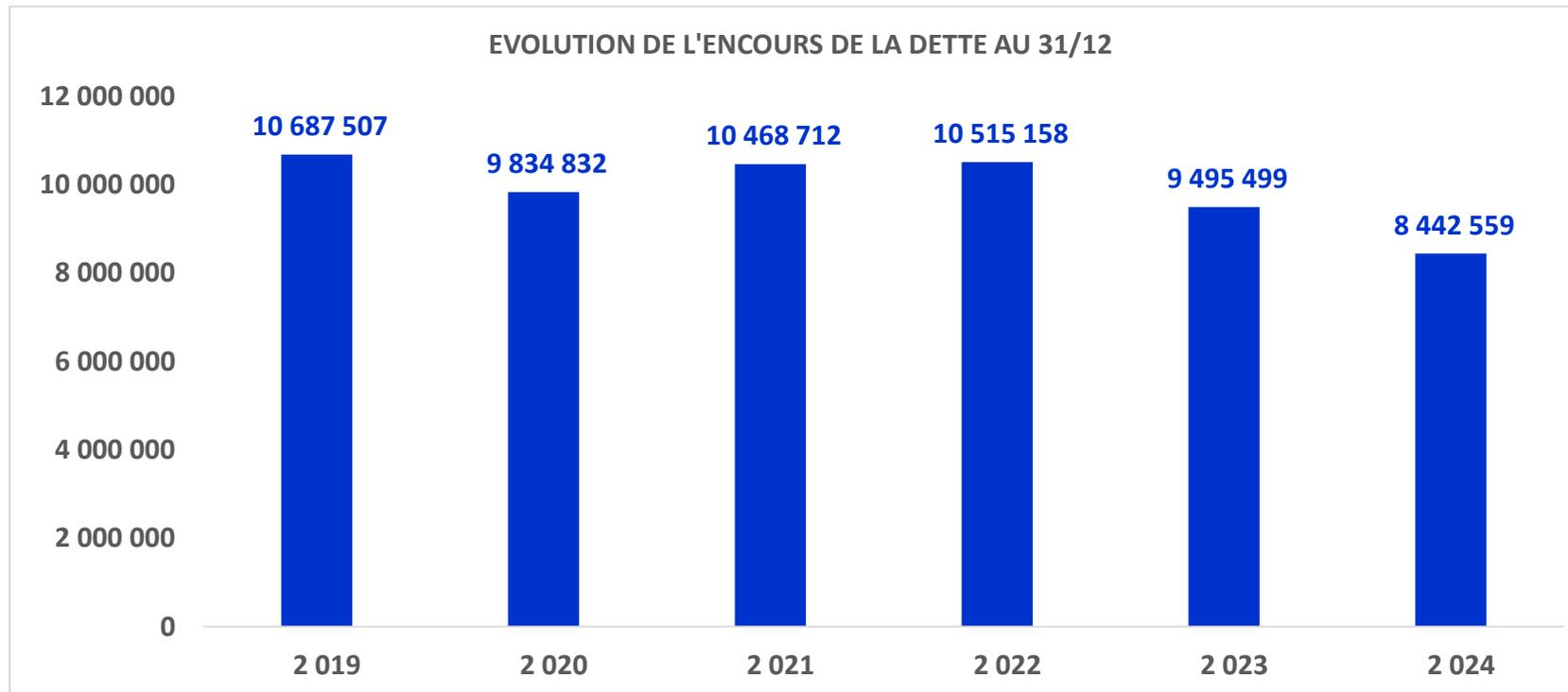
4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses financières

Les dépenses financières 2025 s'établissent à **1 070 500 €**.

Constituées principalement du remboursement en capital de la dette, ces dépenses sont en légère hausse de **1,67% (+ 17,56 K€)**.

Pour rappel, l'**encours de la dette** s'établit au 1er janvier 2025 à **8,44 M€**.



4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **6,93 M€**.

Elles sont en hausse de **987 K€** soit **+ 16,61%** par rapport au CFU 2024.

Chapitres	Recettes	BP 2024 (BP+RAR)	CFU 2024	Prévisions BP 2025 (BP+RAR)	Variation chiffrée BP2025/CFU2024	Variation en % BP2025/CFU2024
Recettes d'équipement		2 311 172,06	1 030 239,40	2 500 900,93	+ 1 470 661,53	+ 142,75%
13	Subventions d'investissement	1 811 172,06	1 030 239,40	1 477 213,93	+ 446 974,53	+ 43,39%
16	Emprunts	500 000,00	-	1 023 687,00	+ 1 023 687,00	
Opérations financières		7 045 010,03	4 913 975,83	4 430 362,86	- 483 612,97	- 9,84%
10	FCTVA / Taxe d'aménagement	1 018 000,00	1 049 065,80	789 999,94	- 259 065,86	- 24,69%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 864 910,03	3 864 910,03	2 417 017,92	- 1 447 892,11	- 37,46%
024	Produits de cessions d'immobilisations	2 162 100,00	-	1 223 345,00	+ 1 223 345,00	
Total recettes réelles d'investissement		9 356 182,09	5 944 215,23	6 931 263,79	+ 987 048,56	+ 16,61%

4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2025 s'élèvent à **1,48 M€** (632 K€ de nouvelles propositions et 845 K€ de reports 2024)

	BP 2025		Reports	
		Sinistre grêle	122 k€	
	120 k€	Affaires scolaires – Groupe scolaire Anita Conti	180 k€	
	50 k€	Affaires scolaires – Aménagement de cours d'école		
	31 k€	Petite Enfance (Ici bébé lit et RPE)	181 k€	
	251 k€	Aménagement du territoire (SDEEG, CODEV...)	94 k€	
	171 k€	Fonds vert LED	124 k€	
	9 k€	Transition écologique (1 million d'arbres)		
		Mise en accessibilité PMR	50 k€	
		Extension Hôtel de Ville	17 k€	
		Ludothèque	27 k€	
		Sports et vie Associative	50 k€	
632 k€				845 k€

4. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Le financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, à hauteur de **8 828 819,61 €**, seront financés par les ressources suivantes :

Taxe d'aménagement / FCTVA	790 000	}
Subventions	1 477 214	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 417 018	
Cessions	1 223 345	
Emprunt	1 023 687	
Autofinancement	1 897 555	
Total des recettes réelles	8 828 819	

6 931 264

Pour l'année 2025, afin de financer les projets d'investissement et d'assurer l'équilibre du budget, un montant d'emprunt de 1 023 687 € est inscrit. Cet emprunt sera levé ou ajusté en fonction du taux de réalisation du budget en fin d'exercice.

5. SYNTHÈSE

Le budget 2025 s'inscrit dans une démarche d'équilibre budgétaire rigoureuse, portée par une stratégie volontariste de l'équipe municipale. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il repose sur trois axes stratégiques complémentaires :

Assumer une évolution nécessaire et structurée

Conscients des évolutions réglementaires et des pressions inflationnistes, le budget intègre les ajustements indispensables, notamment en matière de charges de personnel et de dépenses de fonctionnement. Cette approche vise à absorber les hausses conjoncturelles tout en préservant la qualité du service public et en valorisant les ressources humaines.

Optimiser des recettes de fonctionnement contraintes

Dans un contexte de baisse prévisible des recettes traditionnelles, la maîtrise de ces dernières (à travers une fiscalité stabilisée, une prévision prudente des dotations et des droits de mutation) reste une priorité pour l'équipe. C'est un levier essentiel. Les choix adoptés permettent d'assurer une prévision budgétaire réaliste tout en maintenant la cohérence avec les orientations nationales et les besoins des taillanais.

Maintenir le niveau d'investissements

Malgré ce contexte contraint, le budget 2025 prévoit de maintenir une politique d'investissements structurels, indispensables au développement du territoire. Les investissements en transition écologique, en équipements publics (travaux d'entretien dans les écoles, infrastructures sportives, aménagements urbains) et en modernisation des services, témoignent de la volonté de l'équipe municipale de préparer l'avenir tout en consolidant le patrimoine commun.

Ce budget 2025 est le fruit d'un arbitrage entre rigueur budgétaire et investissement stratégique. Il traduit la volonté de conjuguer responsabilité financière, adaptation aux évolutions économiques et engagement en faveur du développement durable du territoire.